

Mémoire du Comité ZIP du lac Saint-Pierre

Présenté dans le cadre de la commission sur le développement durable
de la production porcine au Québec

Mars 2003

Recherche et rédaction : Jacinthe Bourgeois, biol. M.Sc.
Env.

Révision scientifique : Pierre Ferron, agronome

Commentaires et révision de texte: Conseil d'administration de la ZIP
lac Saint-Pierre

Mise en page : Louise Corriveau

Ce mémoire a été déposé au Conseil exécutif du Comité ZIP du lac Saint-Pierre et dûment adopté à l'unanimité le 12 mars 2003

Publié par : Comité ZIP (Zone d'intervention prioritaire) du lac Saint-Pierre

100, avenue Saint-Jacques

Louiseville (Québec)

J5V 1C2

Tél. : (819) 228-1384

Télec. : (819) 228-1385

Courriel : ziplsp@aei.ca

Site web : www.comiteziplsp.org

Avant-propos

Ce mémoire a été réalisé dans le cadre de l'invitation lancée aux Québécois d'exprimer leurs commentaires et leurs suggestions pour le développement durable de la production porcine au Québec. Il s'inscrit dans le processus de consultations présentement mené par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du gouvernement du Québec.

Le BAPE a le mandat de répondre aux préoccupations des citoyens en organisant des consultations publiques. Il achemine par la suite ses recommandations aux instances décisionnelles du gouvernement. Étant donné la portée nationale de ce débat sur la production porcine, nous espérons que les préoccupations des citoyens pourront se traduire le plus rapidement possible par un changement substantiel des lois et règlements qui régissent ce type de production au Québec.

Table des matières

1. Présentation de l'organisme	1
1.1 Affiliation et mandats	1
1.2 Conseil d'administration	2
1.3 Plan d'action et de réhabilitation écologique	2
1.4 Concertation du milieu	2
1.5 La force de l'action	4
1.6 Comités ZIPs - comités de zones fluviales	4
2. Les problèmes : quels sont-ils ?	7
3. La pollution diffuse – la norme phosphore	8
4. Les bandes riveraines	11
5. Diminuer la pression sur la qualité des eaux et les habitats fauniques ..	12
6. Les coûts environnementaux	14
7. Programmes et mesures	17
8. Principales pistes d'action recommandées	19
9. Conclusion	20
Références citées	21

1. Présentation de l'organisme

1.1 Affiliation et mandats

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre fait partie du volet Implication communautaire du programme Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000), une entente fédérale – provinciale initiée en 1988, qui vise la protection et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent. Quatorze Comités ZIP sont présentement actifs sur le Saint-Laurent, de la frontière ontarienne jusqu'au golfe. Ils ont pour mandat la protection et la réhabilitation du fleuve dans leur tronçon fluvial respectif.

Le comité ZIP du lac Saint-Pierre a donc pour mandat de promouvoir la protection et la réhabilitation du lac Saint-Pierre. Fondé en 1993, il est incorporé depuis 1996 en tant qu'organisme à but non lucratif. Plus précisément, ses objectifs principaux sont les suivants :

- Identifier la problématique concernant l'état des ressources biologiques, physiques, chimiques et humaines de l'écosystème fluvial ;
- Sensibiliser la population de son territoire à la richesse du fleuve Saint-Laurent par divers moyens dont l'éducation relative à l'environnement
- Favoriser l'amélioration de la qualité de vie et l'utilisation optimale des ressources biologiques dans un contexte de développement durable;
- Promouvoir la protection et la mise en valeur des ressources du fleuve Saint-Laurent sur son territoire et sensibiliser la population en amont et en aval ;
- Promouvoir une action concertée des intervenants concernés pour élaborer un plan d'action et de réhabilitation écologique du fleuve Saint-Laurent sur son territoire

1.2 Conseil d'administration

Notre comité regroupe sur son conseil d'administration tous les secteurs d'intervention au niveau régional : instances municipales et para municipales (MRCs), groupes environnementaux, organisme de bassin, intervenants socioéconomiques, industries, associations de pêcheurs sportifs et commerciaux, représentants du monde agricole, ainsi que de simples citoyens.

1.3 Plan d'action et de réhabilitation écologique

L'assise du comité ZIP lac Saint-Pierre est constituée par son Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE), un document issu de consultations publiques et qui expose les orientations d'action que le milieu entend suivre afin de prendre en main le devenir de son lac. Ce plan d'action est un document évolutif en ceci qu'il englobe, en plus des priorités d'action déjà définies au départ par le milieu, toute nouvelle problématique pouvant faire l'objet de préoccupations et sur lesquelles les membres souhaitent se prononcer. Ce mode de gestion du plan d'action a conduit le Comité ZIP du lac Saint-Pierre à jouer un rôle de premier plan au niveau de la concertation régionale, notamment dans le dossier de la Défense nationale à Nicolet et dans celui de la pêche sportive.

1.4 Concertation du milieu

En ce qui concerne les activités du Centre d'essais et d'expérimentation en munitions (CEEM) du ministère de la Défense nationale (MDN), sur la rive sud du lac Saint-Pierre, le comité ZIP lac Saint-Pierre avait demandé au MDN dès le début de 1999 de suspendre les tirs d'obus dans le lac et de procéder à un réaménagement de leurs activités à Nicolet afin de préserver l'environnement du lac Saint-Pierre. À l'automne de la même

année, le comité ZIP formait en collaboration avec Environnement Canada et le ministère de la Défense nationale, le Comité de vigilance du lac Saint-Pierre, une table de concertation régionale dont l'objectif principal est de faire la promotion de la restauration de la portion sud du lac Saint-Pierre. On se rappelle que 40% du lac Saint-Pierre reste à toutes fins pratiques inutilisables par le milieu dû à la présence de plusieurs milliers d'obus non détonés plus ou moins enfouis dans les sédiments. En janvier 2000, le MDN annonçait officiellement l'arrêt des tirs dans le lac Saint-Pierre. La présence d'une quinzaine de représentants de divers ministères et organismes sur le Comité de vigilance du lac Saint-Pierre constitue un témoignage de l'effort de la population afin de récupérer les usages associés à leur plan d'eau.

Au niveau de la pêche sportive, le comité ZIP a pris en considération les sérieuses inquiétudes de plusieurs de ses partenaires, Associations de chasse et pêche, Fédérations québécoises de la faune régionales, au sujet de la baisse de qualité et de quantité de la ressource poisson au lac Saint-Pierre en pilotant une étude de faisabilité sur la création d'une aire faunique communautaire au lac Saint-Pierre. Il a par la suite regroupé les principaux intervenants concernés au sein d'un Comité de gestion provisoire de l'AFC (en 2001), en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune et l'Association des pourvoiries du Québec. Il a également organisé un colloque d'information sur le sujet en février 2002.

Le rôle catalyseur du comité ZIP a aussi été mis en évidence lors des consultations qu'il a organisées en 1997 sur le Plan de chasse à la sauvagine du Ministère de l'environnement et de la faune du Québec (maintenant la Société de la faune et des parcs). En effet, ces consultations ont entre autres donné lieu à la formation d'un comité de

suivi du plan de chasse à la sauvagine auquel participe des représentants de tous les groupes intéressés par ce sujet au lac Saint-Pierre.

1.5 La force de l'action

Les actions du Comité ZIP ont aussi porté sur l'aménagement de frayères (Yamachiche 2000 et 2001), le nettoyage de berges (Louiseville, 1999), la protection de la biodiversité végétale (projet arisème dragon, 1999 à 2001), l'éducation à l'environnement (deux projets en 1999), le rayonnement vers la communauté (colloques 2000 et 2002), la protection de bandes riveraines (projet Marais noir) et plusieurs autres. Le projet en marche dans le secteur du marais noir, dans l'archipel de Berthier, vise notamment à concilier les préoccupations fauniques de protection des habitats et les besoins du monde agricole, notamment lors des travaux de nettoyage de cours d'eau. Enfin, le PARE du lac Saint-Pierre regroupe également de nombreux projets majeurs de nos partenaires comme la reconnaissance du lac Saint-Pierre comme réserve mondiale de la Biosphère de l'UNESCO (SICBR), la stabilisation de berges de l'Île aux corbeaux (ACPSAS), la mise en valeur de la baie Lavallière (SABL), la mise en valeur de la halte migratoire de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé (SCOBAJM), le plan de développement durable du bassin de la Yamaska (COGEBY), l'installation d'infrastructures sanitaires riveraines à l'Île aux Fantômes (municipalité de Ste-Anne-de-Sorel), le portrait environnemental du Bas-Richelieu (TCEBR), ainsi que plusieurs autres.

1.6 Comités ZIPs - comités de zones fluviales :

Les comités ZIP ont acquis au fil des années une grande crédibilité tant au niveau concertation qu'au niveau *actions terrain*. Conscient de ce fait, le gouvernement provincial nous a manifesté son désir de profiter de ce

réseau efficace et bien structuré pour réaliser ses objectifs de gestion intégrée à l'échelle de tout le fleuve. Il a exprimé sa vision de ce plan de gestion intégrée du Saint-Laurent (PGISL) dans sa récente Politique nationale de l'eau. Pour asseoir la mise en oeuvre de ce plan, il a récemment invité les corporations ZIP à fonctionner en tant que *comités de zone fluviale*.

Les responsabilités et mandats confiés à ces comités de zone seront d'assurer la concertation de tous les utilisateurs sur les grandes problématiques ou dossiers touchant un tronçon fluvial donné et également de faire le suivi des critères de qualité et de quantité à l'embouchure des rivières, de façon à assurer la pérennité des usages sur le Saint-Laurent. Ils auront aussi la tâche d'élaborer un plan de zone. Tous les comités de bassin d'un territoire se retrouveront sur ces comité de zones. Dans le cas du lac Saint-Pierre, le comité de zone sera donc responsable des recommandations quant aux choix devant être privilégiés pour le développement durable et la gestion intégrée du territoire. Il sera également en charge d'établir un plan d'action afin d'assurer l'application de la gestion intégrée pour le lac Saint-Pierre

Il faut souligner que la Politique nationale de l'Eau laisse une grande part de responsabilité aux communautés et citoyens du Québec en ce qui a trait à leur implication dans les organismes de bassin versant, les comités ZIPs et les comités de zone fluviale, pour ne citer que ceux-là. L'importance de leur mandat au niveau de la gestion intégrée semble leur attribuer le rôle de gardiens de la qualité des eaux de leur territoire. Le rôle de décideur ne leur est cependant pas dévolu. Dans le scénario actuel de débat social qu'entraîne le développement incontrôlé de la production porcine, il est important de souligner que le budget de ces groupes

environnementaux, de même que leur importance sur la scène politique ne représentent qu'une part infime du pouvoir, celui –là réel, que possède actuellement les principaux acteurs présents sur l'échiquier de la production agricole – UPA, MAPAQ, MENV.

2. Les problèmes : quels sont-ils ?

Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada (1998), les techniques de stabulation et d'élevage des porcs étant à peu près partout les mêmes en Amérique du Nord, les problèmes qui y sont associés sont aussi les mêmes : odeurs, pollution des eaux de surface et souterraines et volatilisation de l'ammoniac. De façon plus précise il s'agit des impacts suivants :

- les odeurs émises par les unités de production et les installations d'entreposage du lisier et durant l'épandage ;
- les fortes concentrations d'éléments nutritifs (surtout de phosphore) et de métaux lourds qui s'accumulent dans les sols à la suite de l'épandage du lisier, particulièrement dans les régions comptant un grand nombre d'unités de production ;
- la contamination des nappes d'eau par les éléments nutritifs et les bactéries.

Bien que la question des odeurs soit une problématique cruciale en regard de la cohésion sociale et de l'harmonie des communautés, la dégradation des sols et la détérioration de la qualité des eaux sont les deux problèmes les plus aigus sur lesquelles on doit se pencher puisqu'ils laissent présager des impacts sur plusieurs décennies. Les sections suivantes traiteront plus particulièrement de la pollution des eaux. Le tandem porc-maïs étant un couple inséparable, il fait considérer que l'intensification de la production porcine a suscité un accroissement important des superficies cultivées en maïs et par conséquent une augmentation globale des intrants liés à ce type de culture. On pense entre autres aux pesticides. Quelques commentaires seront donc consacrés à cette problématique.

3. La pollution diffuse – la norme phosphore

La plus grande menace de la pollution diffuse est qu'elle constitue une lourde hypothèque sur la qualité de l'eau et des écosystèmes. Cette situation est particulièrement évidente dans la plaine du Saint-Laurent à cause de la relative abondance de bonnes terres où s'est concentrée l'agriculture. Rappelons que selon l'inventaire des terres du Canada, le Québec possède moins de 5% des terres classées 1, 2 et 3, ce qui le prédispose justement à la concentration de son agriculture sur les terres disponibles...et à l'utilisation accrue de zones moins fertiles pour la disposition des lisiers en surplus.

D'autres régions du Québec sont soumises à une pression beaucoup moins forte de développement agricole et ont donc pu s'en sortir avec un bilan moins lourd. Les différents commentaires concernant le développement durable de la production porcine ont donc une incidence différente selon la région de référence. De plus, il est reconnu que la contamination potentielle par le phosphore, cet élément clef de la détérioration de nos eaux, n'est pas seulement reliée à une teneur en phosphore du sol ou à une dose d'engrais ajoutée mais est fortement dépendante du climat, du type de sol et du mode cultural (Simard, R. 1999). Le type de culture et le travail du sol sont aussi des composantes très importantes du risque de transfert du phosphore vers les plans d'eau. Tous ces paramètres compliquent donc sérieusement l'efficacité de l'application de la norme phosphore, officialisée avec le récent Règlement sur les exploitations agricoles (REA), si on se place du point de vue de la protection des eaux de surface et souterraines.

Les Plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) ont pour objectif de gérer les éléments nutritifs afin de minimiser la pollution diffuse, en particulier celle reliée au phosphore. Pourtant, la précision du PAEF peut être sujette à controverse si on considère son applicabilité sur le terrain (Simard, 1999). Selon certains auteurs, les résultats d'analyses de laboratoire montrent des écarts à la moyenne considérables pour la teneur en phosphore de certains lisiers. En effet, seulement pour le phosphore, l'utilisation des résultats d'analyses réelles au lieu des moyennes pourrait presque doubler les superficies requises pour l'épandage. Les PAEF sont basés sur une approche comptable. Ils devraient plutôt être basés sur les processus de fonctionnement des fermes : systèmes complets de rotation des cultures, amélioration des principaux facteurs de risques de contamination, etc. Il y a donc lieu de modifier nombre de pratiques culturelles actuelles et de favoriser celles qui sont respectueuses de l'environnement.

Toujours à propos du phosphore, est-ce que les grilles de fertilisation tiennent compte de l'arrière effet de cet élément, c'est-à-dire du phosphore non utilisé l'année de l'application, qui s'accumule et sera disponible les années suivantes ? L'application d'une quantité de phosphore équivalente à son prélèvement anticipé par les plantes mènera-t-elle de toutes façons à un enrichissement progressif du sol en cet élément et par conséquent à un accroissement inévitable des surfaces d'épandages ?

Dans les faits, les terres ou parcelles riches en phosphore sont choses communes dans plusieurs régions. Une restriction trop sévère d'épandage sur celles-ci se traduira par une réduction importante des superficies disponibles pour la valorisation des engrais de ferme en particulier là où le besoin est le plus grand d'y recourir (Lacasse, 1999). Ainsi, selon ce même auteur, il faut accepter un enrichissement modéré de certaines

parcelles pour encore quelques années, le temps d'identifier des solutions de remplacement à l'épandage puisqu'il est impossible, dans l'état actuel des choses, de retirer des superficies disponibles pour l'épandage.

La disponibilité des sols est donc le principal facteur limitatif au développement des élevages si aucune alternative n'est développée à moyen terme concernant la disposition de lisiers.

Selon le MENV (2002), le critère de qualité pour prévenir l'eutrophisation des rivières est de maintenir une concentration dans l'eau inférieure à 0,03 mg P-total/l. Pourtant sur dix-neuf bassins versants échantillonnés, quatorze montraient des dépassements en phosphore pour la période de 1989 à 1995. En Montérégie, cinq de ces derniers affichaient des dépassements de l'ordre de six à douze fois le critère de qualité (Patoine et Simoneau, 2002).

Les récentes déclarations du p.d.g. d'Olymel (BAPE, Qc, mars 2003) à l'effet que la prolongation du moratoire pourrait faire déménager l'industrie québécoise de l'abattage et de la transformation sous d'autres cieux, font également beaucoup réfléchir. M. R. Nadeau, p.d.g. d'Olymel déclarait lors de cette audience du 3 mars : « Si la croissance de cette industrie ne se fait pas ici, elle se fera ailleurs ». Si le niveau actuel de production cause de toute évidence des problèmes aigus dans certaines régions, qu'en sera-t-il suite au développement manifestement souhaité par cette entreprise..... Et aussi qu'en sera-t-il de la qualité de notre eau

Il faut donc s'attendre à ce qu'une amélioration sensible de la qualité de nos eaux de surface se fasse attendre étant donné les contraintes liées au mode de production porcine présentement en vigueur au Québec. Donc,

peu de changements ou d'améliorations sont en vue, même si le bon vouloir des exploitants agricoles semble bien présent.

4. Les bandes riveraines

Il est utile de préciser ici un autre point. Le respect des bandes riveraines et une sensibilisation accrue du monde agricole quant au rôle de ces dernières s'avèrent des outils de première importance dans la protection de la qualité de l'eau des rivières et des écosystèmes riverains. Les normes concernant les bandes riveraines ne sont cependant pas toujours respectées. De plus, elles peuvent signifier une perte de surface agricole plus ou moins importante pour les agriculteurs. C'est aspect n'a sûrement pas échappé aux principaux décideurs du monde agricole. Rappelons en effet le remarquable affaiblissement de nos lois de protection des cours d'eau depuis les vingt dernières années. En 1981, la distance à respecter pour l'épandage des effluents d'élevage était de 30 mètres des cours d'eau protégés et l'épandage était prohibé à moins de 5 mètres de tout autre cours d'eau ; en 1997, aucun changement sinon que le PAEF doit préciser les espaces ainsi protégées ; en 2002, la notion de cours d'eau protégés n'existe plus et la largeur de la bande riveraine à respecter n'est plus que de 3 mètres pour tout cours et de 1 mètre pour les fossés agricoles, les cours d'eau de moins de 2 m² n'étant plus considérés comme des cours d'eau (dans Ferron, 2003).

On tourne en rond. Il y aurait lieu d'aider financièrement les agriculteurs à s'en sortir en établissant un soutien à l'agriculture axé sur le revenu des exploitants plutôt que sur les unités de production ce qui compenserait ces derniers pour leur support à la protection de l'environnement sans les pénaliser.

Il faut de toute évidence retourner à des politiques de protection de territoire plus contraignantes afin de protéger les habitats fauniques et assurer un minimum de protection aux eaux de surface et souterraines. Ces mesures environnementales pourraient peut-être compenser partiellement pour le drainage souterrain des terres, 700 000 ha en 1996 et le reprofilage, le redressement et le recalibrage de cours d'eau, 25 000 km entre 1944 et 1986 (Roy 2002), qui tous accentuent et amplifient la fuite des diverses substances contenues dans les lisiers et fumiers vers les cours d'eau.

5. Diminuer la pression sur la qualité des eaux et les habitats fauniques

Bandes riveraines, corridors boisés, milieux humides...Le comité ZIP du lac Saint-Pierre appuie les positions de la Société de la faune et des Parcs du Québec exprimés dans son récent rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats (FAPAQ, 2002) :

La faune et ses habitats sont des indicateurs de la qualité du milieu pour les humains qui y vivent.

Leur protection et leur restauration sont essentielles et devraient figurer au niveau des critères de développement durable associés à la production porcine (FAPAQ, 2002)

En augmentant et protégeant de façon accrue ces habitats, les surfaces d'épandages et/ou de culture seraient - elles diminuées sensiblement, ou en tout cas de façon assez importante pour justifier l'achat de nouvelles terres par les producteurs ou encore pour accélérer le déboisement ? La protection des habitats ne doit pas être un prétexte au déboisement.....

Il n'en demeure pas moins qu'une solution devra être trouvée afin de traiter une grande partie de ces lisiers en surplus qui s'apparentent

davantage, vu leur quantité astronomique, à des effluents polluants qu'à une source intéressante de fertilisants organiques. Tout est dans le volume.

Puisque nombre de terres ont excédé leur capacité de support, devrait-il y avoir une concertation régionale de tous les acteurs intéressés concernant la limite de production porcine à ne pas dépasser dans chaque bassin versant ? Et cela, non seulement en regard de la capacité de support des sols mais aussi, et surtout, en regard de la qualité de vie que chaque citoyen d'une région souhaite voir s'épanouir autour de lui ? Il semble que ce grand but de développement durable soit le mandat entre autres des organismes de bassins versants auxquels participent un grand nombre d'agriculteurs. La présence de ces groupes est le signe d'une nouvelle façon de voir les choses. La concertation de tous les membres d'une même communauté peut aplanir bien des frictions. Bien que le traitement des lisiers – par compostage, déshydratation etc, puissent régler une partie des problèmes d'épandage reliés à la production porcine, la croissance fulgurante de ce type de production à caractère souvent industriel soulève de nombreuses préoccupations.

Selon AAC (1998), une approche basée sur les sols (utilisation du lisier pour les productions végétales) ne résoudra pas véritablement le problème de cette industrie ; il s'agit plutôt de réduire le volume de déchets d'origine animale et d'améliorer les caractéristiques de ceux-ci.

Le droit de produire est un droit légitime. Il ne faut cependant pas qu'il masque un manque de volonté gouvernementale à favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement. On ne peut passer sous silence le fait qu'une partie importante des ressources humaines et financières de l'Union des producteurs agricoles, tout comme du MAPAQ, est drainée par les services techniques et professionnels en support à la production porcine au détriment des autres productions. Les

budgets en support à chaque production devraient faire l'objet d'une évaluation comptable distincte et favoriser le type d'agriculture durable qu'on souhaite voir se développer. Les subventions qui seraient associées au traitement des fumiers et lisiers, en supposant une technologie sans risque cachée, ne risquent-elles pas de miner le budget du MAPAQ au détriment des sommes nécessaires pour faire la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement ?

6. Les coûts environnementaux

Selon Harvey (1991), les politiques de soutien à l'agriculture axées sur la production de la biomasse contribuent à engendrer d'importants problèmes environnementaux tout en entraînant une réduction de la main-d'œuvre locale. Avec l'intensification de la production se manifestent donc un net affaiblissement de la biodiversité, de la qualité des paysages agricoles, et de l'emploi rural bref, une augmentation des coûts économiques et environnementaux. Un soutien à l'agriculture qui serait découplé de la production et axé sur le revenu, comme nous l'avons mentionné plus haut, devrait occasionner moins de problèmes environnementaux en favorisant une agriculture moins intensive.

Les études portant sur les coûts socio-économiques globaux reliés à la pollution ne semblent pas disponibles pour le Québec. Certains pays industrialisés ont cependant fait l'exercice d'établir certains de ces coûts (tiré de UQCN, 2000):

- en Suède, les coûts sociaux associés à la pollution par les nitrates étaient estimés en 1991 à 400 millions \$US par année (l'étude

considérerait entre autre la valeur économique de la pêche commerciale) ; de ce nombre, 50% serait d'origine agricole.

Une étude de ce genre serait intéressante au lac Saint-Pierre pour quantifier la diminution de l'abondance des poissons attribuable à la pollution de l'eau.

- Aux Pays-Bas, les coûts sociaux de la pollution par les nitrates et phosphates sont évalués entre 80 et 310 millions \$US par année.
- Aux Etats-Unis, l'évaluation des coûts associés à l'emploi des pesticides se chiffrait entre 1,9 et 4,2 milliards \$US en 1991(contrôle et application des règlements sur les pesticides, contrôle de l'eau potable, effets sur la santé, effets sur l'apiculture, réduction des ressources halieutiques, perte de diversité et d'habitats) ; pour 1992, le montant des ventes de pesticides s'élevait à 6 milliards \$US.....

Ces quelques chiffres ne sont que la pointe de l'iceberg des coûts que notre société refilera allégrement aux générations futures.

Au niveau de l'eau potable, il faut mentionner que l'azote, sous forme ammoniacale et de nitrates, rend complexe la désinfection. Les petites municipalités aux prises avec une contamination d'origine agricole de ce type doivent donc le cas échéant aviser leurs citoyens de faire bouillir leur eau puisque les sommes associées au traitement sont énormes. Nombre d'usages de l'eau sont ainsi perdus du fait de la pollution : récréotourisme, pêche commerciale et sportive, baignade, etc.

Nous avons mentionné plus avant le tandem porc-maïs et la problématique des pesticides. Bien que ce sujet semble s'éloigner de la production porcine, il forme en réalité une partie importante du problème. En effet, la voracité du maïs en fertilisants en fait un complice parfait pour la production industrielle de porc et son besoin effréné de surfaces

d'épandage. Les cultures de maïs sont très importantes dans la plaine du Saint-Laurent. Les prix sont bons et nul ne pourrait blâmer les producteurs agricoles de vouloir en profiter. C'est le piège de la spirale du maïs comme l'ont si bien exprimé certains agriculteurs. Une *pyrale* ayant un impact tout à fait particulier. Étant donné la surface importante dévolue à la culture du maïs dans les bassins de plusieurs rivières se jetant dans le lac Saint-Pierre (entre le Richelieu et la Yamaska) la quantité de pesticides utilisés s'avère importante. Rappelons que le défaut d'effectuer une rotation des cultures entraîne des problèmes de plus en plus aigus d'insectes nuisibles par exemple d'où un emploi soutenu de pesticides.

En ce qui concerne l'écosystème fluvial, c'est le lac Saint-Pierre qui est le plus affecté par la contamination aux pesticides (GLU, 2000). Étant donné les risques à la santé (par la contamination de l'eau potable) que l'emploi de ces substances implique, étant donné leur concentration plus ou moins importantes dans les eaux potables du Québec, le régime de protection et de contrôle qui régit ces substances devrait être beaucoup plus rigoureux. La production intensive et industrielle de maïs dans la vallée du Saint-Laurent amène une demande accrue de maïs, une concentration de la culture de cette céréale sur les meilleures terres du Québec et conséquemment d'énormes problèmes de pollution des eaux de surface et souterraines.

Il est reconnu que les pesticides sont des substances hautement toxiques qui causent la destruction de la faune et des poissons (dans GLU, 2000). On peut penser que l'impact sur le fleuve Saint-Laurent est sans doute loin d'être négligeable.

C'est le devoir de nos gouvernements, tant fédéral que provincial de quantifier les coûts sociaux et environnementaux liés aux objectifs de

production qu'ils priorisent dans leurs officines et ce avant de les mettre en oeuvre. Les exploitants agricoles n'ont pas à porter tout le poids de la pollution, alors que les orientations du gouvernement ont laissé avec mollesse s'affaiblir l'importance de la protection de l'environnement en même temps que l'affaiblissement des lois.

7. Programmes et mesures

On se rend compte de la difficulté qu'éprouve les intervenants tant gouvernementaux qu'environnementaux dans leur tentative de gérer de façon adéquate le modèle de production intensive présentement en vigueur. Il suffit de regarder l'état de nos rivières dans la plaine du Saint-Laurent pour s'en convaincre. Tant au niveau de la réglementation approprié qu'au niveau de son application, un profond malaise subsiste. L'État québécois se doit de toute urgence de promouvoir l'agriculture alternative ou biologique comme une option rentable en remplacement de l'agriculture traditionnelle. Il se doit également de décourager l'intensification de l'agriculture afin de réduire la pression sur l'environnement. Il emboîterait ainsi le pas à presque tous les pays européens qui ont instauré des programmes qui visent à soutenir des modes de production moins intensifs (agriculture intégrée ou biologique) et dont l'objectif premier est justement d'atténuer la pression sur l'environnement (UQCN, 2000).

Selon l'OCDE (2000), le recours à des accords volontaires n'a pas suffi pour réaliser les objectifs environnementaux canadiens. Pourtant, le *Plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement* du Québec propose principalement des mesures de concertation et d'autoresponsabilisation de même qu'un nombre important de mesures d'appui professionnel

destiné à soutenir les producteurs dans leurs démarches agroenvironnementales. Cette approche constitue essentiellement des mesures d'accompagnement. Il est prouvé que ces mesures s'avèrent insuffisantes pour protéger l'environnement de façon efficace par opposition aux mesures incitatives et aux mesures réglementaires. Il s'avère donc essentiel d'appliquer une mesure de conditionnalité environnementale (exigence qui lie les entreprises agricoles à des objectifs de protection de l'environnement, à la pratique de méthodes culturales environnementalement reconnues et au respect des lois et règlements environnementaux en vigueur, le non-respect de ces conditions entraînant la perte des droits et avantages que les différents programmes de support financier offrent aux producteurs) laquelle devrait s'accompagner obligatoirement de programmes d'encouragement à la reconversion vers un modèle d'agriculture moins intensif. Pour ce qui est des mesures réglementaires, les problèmes actuels nous laissent croire qu'elles sont difficiles d'application et que le suivi de l'ensemble des lois et règlements est largement déficient. Des ajouts importants de ressources humaines et financières sont donc nécessaires au ministère de l'Environnement afin de remplir adéquatement ses objectifs.

La plupart des pays industrialisés soutiennent largement les alternatives à la production agricole intensive à l'aide de certains programmes (UQCN, 2000). L'OCDE (1998a) mentionne que les résultats de ces encouragements directs sont un accroissement de la biodiversité, une amélioration des habitats et une diminution de la pollution des eaux. La solution évidente à la crise que connaît le monde agricole en général, et la production porcine en particulier, est donc une prise de position forte de notre gouvernement en faveur d'un modèle d'agriculture non intensive.

8. Principales pistes d'action recommandées

Assurer le respect de bandes riveraines de largeur suffisante pour protéger à la fois la qualité de l'eau et les habitats fauniques ;

Assurer une aide financière aux agriculteurs pour la perte de surface occasionnée par la restauration ou l'établissement de bandes riveraines importantes et de corridors boisés pour la faune ;

Établir le plus rapidement possible un soutien à l'agriculture qui serait découplé de la production et axé sur le revenu ;

Assurer l'application des règlements confiés aux municipalités et MRCs par des soutiens en ressources humaines et financières ;

Intégrer la protection et la restauration de la faune et de ses habitats au niveau des critères de développement durable associés à la production porcine ;

Assurer un mécanisme de concertation efficace de tous les acteurs intéressés concernant la limite de production porcine à ne pas dépasser dans chaque bassin versant ; prévoir une réduction du nombre d'unités animales pour assurer l'équilibre entre les besoins des plantes et les apports de lisier ;

Pour les principaux intervenants concernés, MAPAQ, UPA : s'assurer que les budgets en support à chaque production fasse l'objet d'une évaluation comptable distincte de manière à favoriser une agriculture durable non-intensive ;

Promouvoir l'agriculture alternative ou biologique comme une option rentable en remplacement de l'agriculture traditionnelle ; décourager l'intensification de l'agriculture à l'aide de programmes d'encouragement à la reconversion vers un modèle d'agriculture moins intensif ;

Mettre en place un programme de conditionnalité environnementale laquelle devra s'accompagner obligatoirement de programmes d'encouragement à la reconversion vers un modèle d'agriculture moins intensif.

9. Conclusion

Il est bien évident qu'il s'avère impossible sinon inutile de proposer des solutions à la crise actuelle de la production porcine sur la base d'une guerre de chiffres. L'ampleur de la pollution agricole qui assaille quelques-unes de nos plus importantes rivières du Québec méridional de même que l'enrichissement à l'excès d'une superficie de plus en plus importante de nos sols, sont là pour nous rappeler que nous avons erré grandement. Ce n'est plus le temps du louvoiement mais bien de l'action. Il faut impérativement revenir à une agriculture respectueuse de l'environnement à travers le développement d'un modèle non intensif d'agriculture. Les intégrateurs à l'origine des usines à cochons sont des industriels et leur présence à tous les niveaux de direction dans le domaine de l'agriculture a consacré l'affaiblissement de nos lois et règlements à la seule fin de protéger leurs intérêts et la croissance de leur industrie. Il est plus que temps de corriger le tir et de renforcer la protection de l'environnement afin de ralentir l'explosion des coûts environnementaux que cette course à la croissance provoque.

Il s'avère urgent que le gouvernement québécois prenne ses responsabilités dans ce dossier afin de protéger la santé publique, l'eau potable, et les différents usages associés à la nature et à ses habitats. Il est également de son pouvoir et de sa responsabilité d'implanter le plus rapidement possible un programme de soutien à la reconversion des fermes vers un modèle non-intensif et multifonctionnel.

Références citées

Agriculture et Agroalimentaire Canada. 1998. Stratégie de recherche sur la gestion du lisier de porc au Canada. Direction générale de la recherche. 40 p.

BAPE. 2003. Transcription des Audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec, mars 2003.

Ferron, P. 2003. Mémoire déposé dans le cadre des Audiences sur le développement durable de la production porcine au Québec. Bureau d'Audiences publiques sur l'environnement. 2002-2003. 47 p.

Union Saint-Laurent, Grands lacs. 1999. La problématique de la pollution agricole, ses impacts sur la santé des cours d'eau et sur la santé humaine. Rapport déposé au Bureau d'audience publiques sur l'environnement, 71 p. + annexes.

Harvey, D. R. 1991. Agriculture and the Environment : The way Ahead. Dans Union québécoise de conservation de la nature, 2000.

Lacasse, C. 1999. Régie du phosphore à la ferme. Actes du colloque *Gestion du phosphore et des herbicides à la ferme*. Saint-Jean-sur-Richelieu, 8 et 9 mars 1999. p. 100- 101.

Ministère de l'Environnement du Québec. 2001. Critères de qualité de l'eau de surface au Québec. Document accessible en ligne à <http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/critereseau/index.htm>

OCDE. 2000. Évaluation et recommandation – Étude économique du Canada - août 2000. Paris. Organisation de coopération et de développement économique.

OCDE. 1998a. L'agriculture et l'environnement : enjeux et stratégies. Paris : Organisation de coopération et de développement économique. 43 p.

Patoine, M et M. Simoneau. 2002. Impacts de l'agriculture intensive sur la qualité de l'eau des rivières au Québec. Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement. Revue vecteur Environnement. Vol. 35, no 1, janvier 2001. p. 61-66.

Roy, L. 2002. Les impacts environnementaux de l'agriculture sur le Saint-Laurent. Le Naturaliste canadien, vol. 126, no 1, p 67-77.

Simard, R. R. 1999. Régie du phosphore à la ferme. Actes du colloque *Gestion du phosphore et des herbicides à la ferme*. Saint-Jean-sur-Richelieu, 8 et 9 mars 1999. p. 94 à 96.

Société de la faune et des parcs du Québec. 2002. Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats. Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune. 72 p.

Union québécoise pour la conservation de la nature. 2000. Évaluation des bénéfices économiques liés à l'atteinte des objectifs du plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement. Québec. Union québécoise pour la conservation de la nature. 57 p.

Autres documents consultés

Barlow, M et T. Clarke. 2002. L'Or bleu : l'eau, nouvel enjeu stratégique et commercial. Ed. Boréal. 390 p.

Comité de la Zone d'Intervention Prioritaire de Québec et Chaudières-Appalaches. 2000. Actes du forum *Fleuve et agriculture*. 121 p.

Conseil des productions végétales du Québec inc. 1998. Protocoles d'échantillonnage des engrais de ferme. Extrait du Bulletin technique 25 : Sols – échantillonnage des engrais de ferme, Commission des sols. 12 p.

Dossier Agriculture et environnement, 2003. revue Vecteur Environnement, vol. 36, no 1. 90 p.

Environnement Canada. 2001. Survol des impacts environnementaux potentiels liés à la production de maïs à des fins énergétiques au Québec. Section sur les processus atmosphériques des toxiques. Service météorologique du Canada. 78 p.

Ferron, P. 2002. La désertification commence ici même. 7 p.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 2001. Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole. Québec. 40 p.

Ministère de l'Environnement et de la faune du Québec. 1997. Le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole en bref. Québec. 31 p.

Ministère de l'Environnement et de la faune du Québec. 1999. Guide agroenvironnemental de fertilisation. Québec. 28 p.

Painchaud, J. 1999. La production porcine et la culture du maïs. Impacts potentiels sur la qualité de l'eau. Le Naturaliste canadien. Vol. 123, no 1, hiver 1999. p 41-46.

Plan stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire biologique canadien, 2002. Document de l'internet, consultation nationale, au nom du MAPAQ-Estrie. 30 p.

SLV 2000, volet Assainissement agricole. 1996. Pour une eau de qualité en milieu rural. Québec. 35 p.

Union des producteurs agricoles du Québec. 1995. Bilan des pratiques agroenvironnementales. 32 p.